

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif au PASS-L.AS
- Vu les propositions de Mme la directrice de l'UFR Médecine et sciences de la santé,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury d'examen du PASS-L.AS , pour l'année universitaire 2023/2024, est composé comme suit :

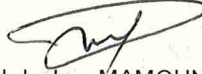
Jury PASS-L.AS

<u>Président du jury</u>	Monsieur Romuald SEIZEUR	PU-PH
<u>Membres titulaires</u>	Madame Anne MOAL	Directrice de l'Ecole Universitaire de Maïeutique de Brest
	Madame Christelle GOANVEC	MCF
	Madame Françoise LEBORGNE UGUEN	PU
	Madame Françoise THOMAS-TOULOUZOU	Représentante des associations et des usagers
	Madame Karen VALLAEYS	MCU-PH
	Madame Marie-Agnès GIROUX-METGES	PU-PH
	Madame Marie-Bérengère TROADEC	PU-PH
	Madame Véronique KERLAN	PU-PH
	Monsieur Alain TROADEC	Directeur coordinateur des instituts de formation
	Monsieur Alexis BAZIRE	MCF
	Monsieur François-Hugues POREE	PU
	Monsieur Raphael TRIPIER	PR
	<u>Membres suppléants</u>	Madame Emilie PORTIER
Madame Emmanuelle BRIAND		Coordonnatrice pédagogique IFMK Brest
Madame Frédérique D'ARBONNEAU		MCU-PH
Madame Nolwenn HYMERY		MCF
Monsieur François ANOUILH		Enseignant Sage-Femme Grade 2
	Monsieur Guillamume FERNANDEZ	MCF

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 29 septembre 2023
Pour le Président de l'Université,
P/d le Vice président formation tout au long de la vie
en charge de la CFVU



Abdeslam MAMOUNE

